



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 13 septembre 2021 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval et Lise Rousseau

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures 1 minute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-09-190 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 août 2021

2021-09-191 Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 août 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait quatorze (14) personnes présentes dans la salle. Mme Perras a demandé ce qui se passait avec la maison au 200 chemin Marlinton. Le maire lui a répondu que le conseil a demandé des informations additionnelles à l'inspectrice pour pouvoir rendre une décision éclairée. M. Raymer a demandé quelle est la limite de vitesse sur le chemin Weir. Le maire lui a avisé que c'est présentement 70 km/heure mais qu'un nouveau règlement sera bientôt adopté afin de réduire cette vitesse. Mme Farfan a mentionné qu'il serait utile de faire un rappel aux gens concernant les règlements pour la coupe d'arbres sur le bord du lac et a aussi demandé ce qui en était pour l'exploitation forestière à Ogden car il semble y en avoir beaucoup ces temps-ci. Ce sujet sera mentionné à l'inspectrice en bâtiment et en environnement. M. Langevin a mentionné la lettre des résidents de la Descente 12 concernant la problématique du quai communal sur la Descente 11A. Le maire lui a confirmé que l'inspectrice aura une réponse pour eux après consultation avec l'avocate de la municipalité.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6.2 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 août dernier.

6.3 Demande de dérogation mineure – Tour de télécommunications XPlornet

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par la compagnie XPlornet Rediker pour l'installation d'une tour de télécommunications autoportante d'une hauteur de 50 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale autorise l'installation de tours de télécommunications de moins de 20 mètres de hauteur dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme considère que la demande de dérogation mineure est vraiment une demande de dérogation majeure car la demande est pour une tour de 50 mètres, ce qui excède de 30 mètres la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la fibre optique sera installée sur tout le territoire de la municipalité d'Ogden d'ici l'automne prochain;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et a voté à l'unanimité de recommander au conseil de refuser d'accorder la demande;

2021-09-192 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et refuse d'accorder la dérogation mineure demandée par la compagnie XPlornet pour l'installation d'une tour de télécommunications à Ogden.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Modification à l'entente concernant l'utilisation de l'écocentre de Magog

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden a signé une entente avec la Ville de Magog en 2019 pour l'utilisation de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE les quantités de matières reçues à l'écocentre ont connu des fluctuations, de 2016 à 2019 plus ou moins stables et depuis 2020 une augmentation plus marquée;

CONSIDÉRANT QU'avec la mise en œuvre de la Stratégie de valorisation des matières organiques, le gouvernement du Québec prévoit l'intégration de l'accessibilité à l'écocentre comme critère utilisé dans le calcul de la redistribution des redevances;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle contribution de base tient compte de nouveaux contrats à l'écocentre notamment celle de la gestion des RDD et a été établie à 36\$ par inscription à partir de 2022;

2021-09-193 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité d'Ogden accepte d'ouvrir l'entente intermunicipale concernant l'utilisation de l'écocentre et autorise le maire et la directrice générale à signer l'avenant no. 1 à cet égard.

ADOPTÉ

7.2 Collecte supplémentaire des déchets au site central de déchets

CONSIDÉRANT QUE les bacs de déchets au site central de déchets ont été débordés cet été et la Ville de Stanstead a confirmé qu'il serait possible pour eux d'effectuer une collecte supplémentaire des déchets au site central le 9 septembre 2021;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2021-09-194 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à la majorité du conseil, madame Lise Rousseau ayant manifesté sa dissidence

QUE la municipalité d'Ogden confirme son acceptation qu'une collecte supplémentaire des déchets au site central de déchets a été faite par la Ville de Stanstead le 9 septembre 2021.

ADOPTÉ

7.3 Vagues surdimensionnées

CONSIDÉRANT QUE les vagues surdimensionnées produites par les bateaux de wake-surf causent des problèmes sur les rives, notamment l'érosion du rivage, une nuisance à la natation, au canot et au kayak et des impacts sur les embarcations amarrées aux quais;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote en cours est de recommander la pratique du wake-surf à plus de 250 mètres du rivage, mais que ceci n'est pas suffisant afin de protéger le lac et ses utilisateurs;

2021-09-195 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité d'Ogden recommande que la pratique du wake-surf se fasse obligatoirement à au moins 400 mètres de tout rivage, et qu'il n'y ait pas de wake-surf dans toute la Baie Longue.

QUE la municipalité d'Ogden demande à la MRC de Memphrémagog d'élargir la zone d'interdiction du wake-surf à au moins 400 mètres de tout rivage.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la MRC de Memphrémagog et Memphrémagog Conservation Inc.

ADOPTÉE

7.4 Surveillant pour le site central de déchets

CONSIDÉRANT QUE le site central de déchets continue d'avoir des problèmes car les matières résiduelles ne sont pas bien triées par les utilisateurs du site;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun d'engager un surveillant pour le site central de déchets pour des heures spécifiques en 2022, et que le salaire de ce surveillant soit payé par les utilisateurs du site central seulement;

2021-09-196 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden autorise l'embauche d'un surveillant pour le site central de déchets pour des heures spécifiques en 2022, et que son salaire soit payé par les utilisateurs du site central seulement.

ADOPTÉE

7.5 Collecte des matières résiduelles en 2022

CONSIDÉRANT QUE la collecte des matières résiduelles par la Ville de Stanstead s'est bien passé en 2021, mais il serait nécessaire d'ajouter deux (2) collectes de déchets additionnelles au site central de déchets seulement en 2022, soit une collecte additionnelle au mois de juillet 2022 et une autre au mois d'août 2022;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2021-09-197 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à la majorité du conseil, monsieur Jean R. Roy et madame Lise Rousseau ayant manifesté leur dissidence

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden accepte de continuer avec le même nombre de collectes des matières résiduelles par la Ville de Stanstead en 2022, sauf avec une augmentation du nombre de collectes uniquement au site central de déchets à deux fois par mois pour les mois de juillet et août 2022 seulement, donc une augmentation totale de deux (2) collectes au site central de déchets pour l'année 2022.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Débroussaillage des bords de chemins

2021-09-198 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur en voirie à utiliser les services de la compagnie Entreprises Claude Montmigny afin de faire le débroussaillage des bords de certains chemins, jusqu'à l'épuisement du budget 2021 pour le débroussaillage.

ADOPTÉE

8.2 Octroi du contrat pour la peinture des lignes de rue

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la peinture des lignes de rue;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Lignes Maska au prix de 5,276.66\$, taxes en sus;

2021-09-199 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour la peinture des lignes de rue à la compagnie Lignes Maska au prix de 5,276.66\$, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

8.3 Paiement des heures accumulées à l'inspecteur en voirie

CONSIDÉRANT QUE le nombre des heures accumulées de l'inspecteur en voirie est plus haut que normal;

2021-09-200 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE l'inspecteur en voirie soit payé, à son taux horaire régulier, soixante (60) de ses heures accumulées, afin d'en réduire le nombre dans sa banque d'heures.

ADOPTÉE

8.4 Octroi du contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du circuit no. 1

CONSIDÉRANT QU'en réponse à l'appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien d'hiver du circuit no. 1 pour les années 2021–2022, 2022–2023 et 2023–2024, la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Entreprises P.S. Roy inc. au prix de 348,000.00\$ incluant les taxes;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2021-09-201 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du circuit no. 1 pour les années 2021–2022, 2022–2023 et 2023–2024 à la compagnie Entreprises P.S. Roy inc. au prix forfaitaire de 348,000.00\$ incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

8.5 Octroi du contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du circuit no. 2

CONSIDÉRANT QU'en réponse à l'appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien d'hiver du circuit no. 2 pour les années 2021–2022, 2022–2023 et 2023–2024, la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Entreprises P.S. Roy inc. au prix de 407,011.50\$ incluant les taxes;

2021-09-202 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du circuit no. 2 pour les années 2021–2022, 2022–2023 et 2023–2024 à la compagnie Entreprises P.S. Roy inc. au prix forfaitaire de 407,011.50\$ incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

8.6 Rechargement des collines sur chemins Lamarche et Arnold

CONSIDÉRANT QUE les collines sur les chemins Lamarche et Arnold ont besoin de réparations et de rechargement, et qu'il serait préférable de faire ces travaux avant l'hiver afin d'éviter des problèmes pour le déneigeur;

2021-09-203 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à la majorité du conseil, monsieur Jean R. Roy ayant manifesté sa dissidence

QUE le conseil autorise l'inspecteur en voirie à procéder avec ces travaux de réparations et de rechargement sur les collines des chemins Lamarche et Arnold.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 24,705.72\$ et les salaires s'élèvent à 18,363.18\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 43,068.90\$.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2021-09-204 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 99,898.03\$;

2021-09-205 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à la majorité du conseil, madame Lise Rousseau ayant manifesté sa dissidence

QUE la liste des comptes à payer au 13 septembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Radiation de certains comptes de taxes des années 2017 et avant

CONSIDÉRANT QU'après étude des dossiers de la municipalité, il serait opportun de radier les comptes suivants:

1. Client 331	0692 79 0875	Succession Chas J. Jeffrey
	2016	101.72 \$
	2017	103.75 \$
2. Client 349	0693 21 3669	Roy Yanic
	2013	0.12 \$
	2014	0.42 \$
	2015	0.42 \$
	2016	0.42 \$
3. Client 1675	0694 30 5364	Douglas Doris Mabel
	2016	0.36 \$
	2017	0.43 \$
4. Client 1680	0787 54 1681	Masters Victor Bazil
	2016	3.23 \$
	2017	3.83 \$
5. Client 441	0791 53 5220	Succession Aurilla Trayer
	2016	0.61 \$
6. Client 482	0887 37 1157	Succession Anton Henricksen
	2016	1.67 \$
	2017	1.70 \$
7. Client 1684	0986 19 9979	Houle Paul
	2016	15.06 \$
	2017	17.86 \$
8. Client 1683	0986 23 6018	Macpherson Margaret Rose
	2016	0.72 \$
	2017	0.85 \$
9. Client 517	0994 00 0375	Succession Nathaniel Cate
	2015	102.12 \$
	2016	119.23 \$
	2017	121.61 \$
10. Client 583	1088 80 8740	Davis Flora
	2016	3.46 \$
	2017	2.98 \$
11. Client 601	1187 17 9076	McIntosh John
	2017	9.35 \$
12. Client 612	1189 87 9225	Boston & Maine Railroad
	2017	4.85 \$
13. Client 1688	1191 92 0451	Succession Brigham J. Hastings
	2016	83.92 \$
	2017	99.50 \$



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

14. Client 652	1290 08 4740	Succession Wolfe A. Libby
	2016	0.42 \$
	2017	0.43 \$
15. Client 1687	1291 10 8400	Day Penelope
	2016	7.17 \$
	2017	8.50 \$
16. Client 759	1492 40 9652	Turcotte R. Anne Veilleux
	2016	2.08 \$
	2017	2.13 \$

2021-09-206 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la radiation des comptes ci-haut mentionnée au montant cité.

ADOPTÉE

9.4 Amendement à la résolution adoptant le budget triennal 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 953.1 du Code municipal prévoit que le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QUE le 14 décembre 2020, le conseil a adopté la résolution no. 2020-12-222 mentionnant que le conseil adopte le budget triennal d'immobilisations pour 2021 de 381,991.00\$ mais ne mentionnant pas les deux autres années du budget triennal;

2021-09-207 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no. 2020-12-222 soit amendée afin d'ajouter que le conseil adopte aussi le budget triennal d'immobilisations pour 2022 de 253,326.00\$ et le budget triennal d'immobilisations pour 2023 de \$238,326.00\$.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Mandat pour services professionnels pour l'année 2022 auprès de Cain Lamarre

2021-09-208 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

10.2 Don à la SAFAS à la mémoire de Jennifer Sudlow

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden a perdu une citoyenne et bénévole remarquable récemment, soit Madame Jennifer Sudlow;

2021-09-209 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden confirme son autorisation qu'un don de 200\$ soit faite à la Société Frontalière des Animaux (SAFAS), à la mémoire de Jennifer Sudlow.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10.3 Formation ADMQ pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation en ligne pour les directeurs généraux ayant entre quatre et huit années d'expérience, qui se tiendra les matins du 20, 21 et 22 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette formation webinaire vise à approfondir les connaissances dans divers domaines dans l'exercice de la fonction de directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 375.00\$ pour les membres de l'ADMQ;

2021-09-210 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à participer à cette formation webinaire de l'ADMQ se tenant les 20, 21 et 22 septembre au coût de 375.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.4 Achat d'une thermopompe pour l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QU'il serait bénéfique de faire installer une thermopompe pour la salle du conseil, et que le coût pour une qui pourrait éventuellement bénéficier tout l'hôtel de ville complètement est de 13,310.00\$ taxes en sus;

2021-09-211 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'installation d'une thermopompe à l'hôtel de ville au coût de 13,310.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage

Madame la conseillère Lise Rousseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement est de modifier les règles relatives aux travaux réalisés près des milieux humides (article 41 du règlement de zonage) pour augmenter la protection de ceux-ci. La marge de protection des milieux humides est actuellement de 10 mètres et le but serait d'augmenter cette marge jusqu'à 15 mètres lorsque la pente est inférieure à 30% et 20 mètres lorsque la pente est plus grande ou égale à 30%.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

13.2 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement uniformisé no. 2020.02 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux

Madame la conseillère Lise Rousseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement uniformisé no. 2020.02 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera d'abolir les coûts de licences pour les chats.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.3 Dépôt – Projet de règlement no. 2021.03 modifiant le règlement uniformisé no. 2020.02 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux

Madame la conseillère Lise Rousseau a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le Règlement uniformisé no. 2020.02 sur les animaux (RU) sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'abolir les coûts de licences pour les chats.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par madame la conseillère Marie-Andrée Courval et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.4 Avis de motion - Règlement concernant les limites de vitesse

Madame la conseillère Marie-Andrée Courval donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant les limites de vitesse sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera de réduire les limites de vitesse à 50 km/h sur tous les chemins municipaux d'Ogden.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.5 Dépôt – Règlement no. 2021.04 concernant les limites de vitesse

Madame la conseillère Marie-Andrée Courval a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant les limites de vitesse sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera de réduire les limites de vitesse à 50 km/h sur tous les chemins municipaux d'Ogden.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par madame la conseillère Marie-Andrée Courval et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.6 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement no. 2018.03 (RU) relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques

Madame la conseillère Claudette Dupras donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement no. 2018.03 (RU) relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera de modifier l'Annexe A du règlement no. 2018.03 (RU) relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques quant aux endroits où le stationnement est interdit dans la municipalité d'Ogden.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Aucun dossier n'a été mentionné.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a mentionné qu'il a assisté à la rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Langevin a demandé s'il pouvait lire la lettre au conseil concernant le quai communal de la Descente 11A. Le maire a répondu oui et M. Langevin a lu la lettre. Le maire lui a rappelé que la municipalité obtiendra un avis juridique à cet égard. M. Raymer a demandé qui contrôle les VTT qui se promènent sur les chemins. Le maire lui a répondu que c'est la Sûreté du Québec.

2021-09-212 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 57 minutes.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.